

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 634

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 23 TER

À l'alinéa 20, après le mot :

« nouvelles »,

insérer le mot :

« locales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.